

Sondages auprès des membres

Politique :

L'Organisation canadienne des physiciens médicaux (OCPM) contrôle l'utilisation de la liste des membres de l'organisme aux fins de la réalisation de sondages conformément aux principes directeurs qui suivent :

Marche à suivre :

Le besoin de sonder les membres peut venir de l'intérieur ou de l'extérieur de l'organisme. La décision d'appuyer la réalisation d'un sondage sera fondée sur l'application d'un certain nombre de principes directeurs, notamment les suivants :

1. La pertinence et l'importance de la raison-d'être du sondage pour la profession de la physique médicale au Canada.
2. La démonstration qu'il n'existe pas d'autres sources de données à consulter.
3. Le potentiel de consolider des sondages proposés.
4. La limitation de la fréquence des sondages pour limiter la lassitude des répondants.

Dans le cas où plusieurs demandes de sondage sont présentées au cours du même trimestre, elles seront classées par ordre de priorité conformément aux principes qui précèdent. Les besoins de sondage qui viennent de l'intérieur auront la priorité sur les demandes qui viennent de l'extérieur. Si une demande de sondage qui vient de l'extérieur doit être appuyée, une copie des résultats du sondage sera fournie à l'OCPM et, s'il y a lieu, distribuée aux membres de l'OCPM. Les moyens nécessaires doivent être pris en tout temps pour préserver la sécurité de la liste des envois postaux des membres de l'OCPM.

L'Exécutif a la responsabilité d'évaluer et d'approuver les demandes et de répondre à la source de la demande de sondage.